

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2004

Le procès-verbal du 15 avril 2004 est adopté à l'unanimité. Une prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu à la fin du mois de juin afin de présenter les comptes-rendus des différents services publics locaux.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour afin d'y ajouter les dossiers suivants :

- Participations exceptionnelles à l'Association Musicalement Vôtre et au SAGC Football
- Participation de la commune aux échanges entre Sapeurs-Pompiers
- Motion sur la privatisation de EDF-GDF

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

- Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2004 : le Conseil Général a octroyé à la Commune dans le cadre de son Budget Primitif, une somme de 88 049.22 euros pour des opérations de travaux de voirie et d'éclairage public, et de signalisation routière en voirie sont prévus :
 - travaux de réfection des couches de roulement sur des tranches de voirie à Chantebois, allée Combelonge, avenue du Prieuré, chemin Entre les Lagunes, avenue de Reinheim, chemin des Chaüs.
 - création d'une piste cyclable avenue du Baron Haussmann – Giratoire Mano – Bois du Chevreuil – Aménagement des Pins Francs.
- Modification de la part communale sur la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.) : conformément à la modification du mode de calcul de cette taxe, Monsieur le Maire est autorisé à procéder à une augmentation de 0.50 %. Le taux de 4.80 % passe à 5.30 %.

Dossiers adoptés à l'unanimité.

- Actualisation du « plancher » dans le cadre des poursuites par voie de saisie : en application de l'Indice des prix, le montant de 45.73 euros appliqué jusqu'à présent afin d'alléger la procédure de recouvrement des titres de recettes émis par le service financier de la Ville, est fixé à 50 euros.

Dossier adopté par 30 voix pour et 1 abstention (Elu LCR).

- Aide à l'Association Action Glisse : de 500 euros dans le cadre des compétitions nationales de skate et de BMX qu'elle organise à CESTAS.
- Aide exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Cestas : de 3 000 euros. Cette Amicale organise comme les années précédentes le bal du 14 juillet.

Pour ces deux derniers dossiers, deux conventions doivent être signées afin de fixer les différents moyens de soutien de la Commune et leurs conditions.

- Participation de 45.73 euros de la Commune aux frais de séjour en Allemagne de 7 jeunes cestadais organisé par la Maison Pour Tous de Réjouit. Monsieur LANGLOIS ayant donné procuration, ne participe pas au vote.
- Participation exceptionnelle de 500 euros à l'Association Musicalement Vôtre pour participer aux journées musicales de Reinheim les 12 et 13 juin 2004. Monsieur le Maire souligne le bon niveau de cette association et du travail effectué.

- Participation au SAGC Football de 45.73 euros pour 40 licenciés afin de participer à un stage sportif à Montalivet du 25 au 29 août 2004.
- Participation de 1200 euros pour les échanges entre Sapeurs-Pompiers Allemands, Polonais et Français du 20 au 23 mai 2004.
- Vente du lot n°1 de la Zone Artisanale d'Auguste : à Monsieur TRESARIEU d'une superficie de 1470 m². Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention de vente et de modalités de paiement de la valeur du terrain.
- Adoption d'un programme d'activités en direction des jeunes de la commune – Fixation des tarifs de l'été 2004 : modification des tarifs de la délibération 2/4 du 25 mars 2004 et complément d'activités, présentée par M. DARNAUDERY.
Monsieur le Maire félicite les animateurs dont l'action de coordination s'est faite naturellement avec les associations.

Ces dossiers sont adoptés à l'unanimité.

- Appel d'offres ouvert – Achat de véhicules neufs pour l'année 2004 : Monsieur le Maire est autorisé par 29 voix pour et 2 abstentions (Elus UMP) à lancer un appel d'offres pour l'acquisition de véhicules neufs compte tenu de l'ancienneté de certains (kilométrage élevé et plus de 10 ans).
- Restructuration de la salle de cinéma n°1 : afin de répondre à la demande du public, il est proposé d'effectuer des travaux de rénovation concernant le confort mais aussi pouvant répondre aux besoins en capacité des différentes manifestations communales.
Monsieur PUJO espère que les bars et restaurants du Bourg soient ouverts plus tard le soir des séances.
Monsieur THERMES et Madame BETTON évoquent l'idée de tarifs « cinéma+restaurant » à négocier avec les restaurants voisins (restaurant au Bourg – Trinquet) afin de rendre les soirées au Rex plus attrayantes et d'avancer l'heure de la séance du soir.

Dossier adopté par 30 voix pour et 1 abstention (Elu LCR).

TRAVAUX – URBANISME

- Approbation du projet de zonage d'assainissement : Monsieur le Maire demande l'approbation du projet de zonage d'assainissement établi à la suite d'une étude à la mise en place du schéma directeur d'assainissement réalisée par la Société SOGREAH, afin de la soumettre à l'enquête publique.
Monsieur le Maire rappelle que toutes les zones agglomérées sont en assainissement collectif et les zones non-agglomérées en assainissement individuel. La zone des Chaüs continuant de se développer justifie le passage en assainissement collectif.

Dossier adopté à l'unanimité.

- Dissimulation du réseau de télécommunications – Route de Fourc/Chemin du Graveyron Dans le cadre de la politique d'enfouissement des réseaux de la commune, une étude a été menée avec France Télécom concernant la route de Fourc et le Chemin de Graveyron. IL convient de :
 - signer la convention relative à cette affaire définissant les modalités techniques et financières de l'opération
 - déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Monsieur le Maire précise que la situation du chemin du Graveyron permettra de faire au niveau des chemins de promenade la boucle « Les Près de Pinguet, chemin Marquette, chemin des Pierrettes, chemin du Graveyron et ce jusqu'au chemin de la Moulette ».

Il précise que le jardin pour les petits est en cours.

Dossiers adoptés par 30 voix pour et 1 abstention (Elu LCR)

- Lotissement Le Clos Trigan – Incorporation des voies et espaces verts : parcelles CC 81, 82, 83, 84 – Modification de la délibération du CM du 15 avril 2004. Suite à la demande de l'Association Syndicale, il convient de préciser que l'incorporation ne concerne pas l'espace vert, parcelle CC 84.

Dossier adopté à l'unanimité.

- Contrat d'assainissement collectif : certains réseaux commençant à être âgés, il convient pour éviter la corrosion par l'H₂S et les nuisances olfactives, d'injecter dans le réseau au niveau de certaines stations un produit qui empêchera la prolifération des bactéries responsables de la production d'H₂S. Il convient donc de passer un avenant avec la C.G.E.

Dossier adopté par 28 voix pour et 3 abstentions (Elus LCR et UMP).

- Déclassement du chemin rural n°11 traversant l'ex-propriété de M. Houques René : dossier de régularisation par rapport aux riverains.

Dossier adopté à l'unanimité.

- Lotissement Cassy Mouliney – réattribution du lot n°12 : à Monsieur et Madame TONON. Monsieur le Maire précise que les permis de construire sont en cours et les premiers actes vont être signés très prochainement.

Dossier adopté par 29 voix pour et 2 abstentions (Elus UMP).

PERSONNEL

- Modification du tableau des effectifs – création de 7 postes : l'année 2004 au titre des avancements de grade dont 1 poste d'agent d'entretien qualifié, 2 postes d'agent de maîtrise qualifié, 2 postes d'agent de maîtrise, 1 poste de contrôleur principal, 1 poste de chef de garage principal. Monsieur RECORIS précise que cette modification correspond à des avancements de grade et que les postes occupés par les agents concernés seront supprimés dès qu'ils seront vacants.

Dossier adopté à l'unanimité.

AUTRES DOSSIERS

- La Communauté de Communes Cestas-Canéjan a acheté des équipements sportifs à Solectron en même temps que les terrains du Courneau : salles et chapiteau. Afin de les mettre à disposition des associations des deux communes, il convient que chaque commune passe une convention avec la Communauté de Communes Cestas-Canéjan.

Monsieur le Maire pense que le chapiteau est très intéressant et a déjà été utilisé pour la fête du Rugby et le MYCA

Ces deux dossiers sont adoptés par 29 voix pour, les Elus UMP ne participant pas au vote.

Communications diverses

Convention d'occupation des locaux :

Monsieur le Maire précise que la Société ROLLERONLINE sort de la Pépinière d'Entreprise pour aller dans la Zone d'Activités de Marticot.

Lors de la dernière réunion d'entreprises du Sud Gironde Une réflexion a eu lieu sur la mise à disposition de locaux à Cestas, mais aussi des propriétaires privés (Groupe ALGAYON intervenant sur Solectron par exemple). Le niveau d'activités ne justifie pas d'augmenter la capacité au niveau communal. Il faut suivre l'évolution des dossiers : occupation du local ex-Pioneer.

Concernant les logements d'urgence, un projet de deux logements aux normes actuelles dans l'ancien logement de l'école de Jean Moulin sera présenté en commission d'urbanisme (deux T2).

Rassemblement des gens du voyage installés à Monsalut

Un regret : les gendarmes n'ont pas fait ce qu'ils auraient pu faire pour interdire l'accès du parc de Monsalut à l'entrée des caravanes, la gendarmerie n'a pas mis à disposition du Maire les moyens nécessaires pour garantir sa sécurité mais la procédure permettant l'expulsion dans des délais très brefs à pu être réalisée.

La gendarmerie a proposé, comme Monsieur le Maire l'avait déjà fait, le terrain ou nous avons accepté un stationnement de grand passage à Pot au Pin.

Nous avons été quasiment réquisitionnés par l'Etat pour mettre à disposition des gens du voyage le terrain de Pot au Pin. Evidemment, les moyens nécessaires ont été pris afin que le stationnement se passe dans des conditions d'hygiène correctes : aménagement de l'accès, branchements électriques, alimentation en eau.

Le préfet devait garantir la sécurité des lieux vis-à-vis des associations qui sont installées sur place. Monsieur le Maire trouve regrettable qu'il y ait eu une carence de la part de l'Etat (surtout concernant le délai accordé pour le stationnement). Bien qu'il n'est pas certain que l'Etat rembourse, la facture des interventions de la Mairie de Cestas sera envoyée à la Préfecture.

Actuellement ils sont tous partis mais notre collectivité sera très vigilante afin que cela ne se reproduise pas, en particulier au niveau des missions de la gendarmerie et des missions qu'elle doit assurer pour être au service du Maire dans ses pouvoirs de sécurité et de tranquillité publique.

Monsieur MARCHAND pose le problème de la sécurité routière à Beauséjour. Monsieur le Maire explique qu'il a participé à une réunion de présentation d'activité de la compagnie de gendarmerie de Bordeaux en terme de sécurité et de tranquillité publique. Dans le mois précédent le Préfet a fait quelques modifications sur les limitations de vitesse sur des grandes infrastructures (accès au Pont d'Aquitaine, accès en direction de la Rocade) Sur Cestas nous y réfléchissons en liaison avec les associations de lotissement et la gendarmerie pour faire au mieux. Il faut aussi discuter du niveau de tolérance entre la limitation et l'allure réelle des véhicules.

Monsieur MARCHAND explique que entre 30 km à l'heure et la vitesse réelle, il y a une grande différence. Monsieur le Maire lui répond que seuls les dispositifs physiques auront un impact sur la vitesse. (Ex : rond point de Mano).

Monsieur LAFON informe qu'il a pu constater le traitement correct du problème du stationnement sauvage des gens du voyage.

Il s'étonne ensuite que Monsieur le Maire n'ait pas parlé de la privatisation d'EDF-GDF et propose qu'une motion soit votée.

Monsieur PUJO souhaite que le Conseil Municipal en tienne compte. En tant qu'un des intervenants principaux à l'Assemblée Nationale sur ce dossier, Monsieur le Maire suit depuis très longtemps ce sujet. Il est donc proposé de rajouter à l'ordre du jour une motion pour le maintien du statut 100 % public d'EDF-GDF et pour soutenir les employés.

Monsieur PUJO propose une discussion sur le sujet de la Sécurité Sociale. Monsieur le Maire répond que cela fera l'objet d'une motion inscrite à l'ordre du jour de prochain Conseil Municipal.